



MAIRIE  
DE

**CÉLY-EN-BIÈRE**  
77930

Tél. : 01 64 14 24 34  
Fax : 01 64 14 24 31

Lettre info n°19

Madame, Monsieur,

Le premier point de cette lettre sera une communication concernant la modification du PLU (Plan Local d'Urbanisme). Ce sont des informations importantes qui font partie de la procédure votée par le Conseil municipal. Je rappelle que depuis mars 2013, le PLU est l'outil de référence pour délivrer les autorisations d'urbanisme. C'est un document qui doit être partagé avec les habitants et qui est appelé à évoluer dans le temps.

**Enquête publique relative à la modification du PLU :**

Dans sa séance du 17 février 2016, le Conseil municipal à l'unanimité a décidé d'engager une procédure de modification du PLU dans le but :

- de modifier le règlement actuel qui comporte des imprécisions, des imperfections et des erreurs matérielles
- de transformer certaines zones à urbaniser en zones naturelles
- de supprimer ou modifier certains emplacements réservés
- d'assurer une meilleure prise en compte des zones humides et des zones inondables ainsi que du patrimoine
- de préserver la trame verte urbaine

Avec l'aide du bureau d'études CDHU (Conseil Développement Habitat Urbanisme), la Commission urbanisme a travaillé sur ces différents points et a finalisé un projet qui sera soumis à enquête publique **du 15 novembre 2016 au 14 décembre 2016**. Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra consigner en mairie ses observations sur le registre d'enquête publique ou les adresser par écrit au Commissaire enquêteur à la mairie de Cély. Le Commissaire enquêteur sera présent dans la salle du conseil aux jours et heures suivants :

- le **mardi 15 novembre 2016 de 09 h00 à 12h00**
- le **samedi 26 novembre 2016 de 09h00 à 12h00**
- le **samedi 03 décembre 2016 de 09h00 à 12h00**
- le **vendredi 09 décembre 2016 de 18 h00 à 21 h00**
- le **mercredi 14 décembre 2016 de 14 h00 à 17 h00**

Avant le lancement de l'enquête, nous vous invitons à participer à **la réunion publique** qui aura lieu le **mercredi 09 novembre à 18 heures en salle du Conseil municipal** en présence de Monsieur Mahot du bureau CDHU. Le but de cette réunion est de vous exposer **de façon générale** les points essentiels de la modification qui seront soumises à enquête publique.

Pour répondre aux problèmes particuliers, nous organisons une permanence qui aura lieu **le samedi 3 décembre 2016 de 9 heures à 12 heures**. Les élus en charge de l'urbanisme et Monsieur Mahot du bureau d'études CDHU recevront individuellement en mairie et sur rendez-vous les personnes qui souhaitent obtenir des précisions sur les modifications envisagées.

## **Commémoration du 11 novembre : INVITATION**

Roger LESCURE, Président des Anciens combattants et moi-même vous invitons à assister à la cérémonie qui aura lieu le **11 novembre 2016 à 11 h00 devant le monument aux morts** avec la participation des enfants de l'école qui sous la direction de Nelly REGULA feront l'appel aux Morts et chanteront la Marseillaise.

*Un vin d'honneur sera servi à l'issue de la cérémonie*

## **Projet d'aménagement du vieux cimetière :**

Peu de Célysiens connaissent le vieux cimetière qui entoure l'église. Il abrite la tombe d'Amans Alexis MONTEIL ainsi quelques pierres tombales. Depuis des années cet espace est fermé au public. Il est entretenu 2 à 3 fois par an par les employés communaux mais au fil du temps la végétation y avait beaucoup poussé, les projecteurs obsolètes qui éclairaient l'église rouillaient sur place, des pierres, des tuiles et autres matériaux y étaient entassés. Les élus de la Commission Environnement cherchaient à transformer cet espace. Ils ont répondu à l'appel à projet lancé par le PNR à destination des communes qui souhaitent mettre en valeur un espace communal de façon à ce qu'il soit de qualité et facile à gérer avec la participation de la population. Le PNR réaliserait les études paysagères avec les élus et fournirait les végétaux et le petit mobilier. Notre candidature a été retenue cet été. Depuis septembre dernier, les choses vont très vite. Un grand nettoyage a été effectué. Un projet est proposé. Les végétaux ont été commandés par le PNR et devront être plantés ce mois-ci.

Afin de partager avec vous ce projet, **nous ouvrons les portes de l'ancien cimetière le vendredi 11 novembre 2016 de 15h00 à 17h00**. Nous vous invitons à venir nombreux visiter les lieux et prendre connaissance des plans d'aménagement.

Nous faisons également appel à vous pour participer à la **plantation des végétaux qui aura lieu le mercredi 23 novembre 2016**.

Avec vous, nous aurons à réfléchir à l'ouverture de ce lieu certains jours, à certaines occasions ainsi qu'à sa gestion et à son entretien. Une réunion sera organisée avec toutes les personnes qui auront à cœur de s'investir pour faire revivre cet espace si longtemps oublié.

## **Arbre de Noël de la commune pour les enfants de moins de 3 ans non scolarisés**

Afin de n'oublier aucun petit, nous vous demandons de bien vouloir inscrire en mairie les enfants nés en 2016 ou nouvellement arrivés à Cély.

## **Portes ouvertes NAP :**

Les parents des enfants qui fréquentent nos Ateliers périscolaires sont attendus à 14h00 dans la cour de l'école afin de participer à l'après-midi Portes ouvertes qui aura lieu le **vendredi 16 décembre de 14h à 16h**.

Chacun pourra apprécier les travaux de l'atelier arts plastiques avec Isabelle, les prestations du théâtre avec Lucile, les démonstrations acrosport et jeux de motricité avec Kevin, l'animation des jeux de société par Bénédicte, et l'encadrement de l'expression corporelle par Valérie.

## **Etude des eaux de ruissellement :**

Depuis septembre dernier, au cours des réunions que nous avons eues avec tous les services concernés, la difficulté a été de savoir qui pourrait porter l'étude des eaux de ruissellement, outil indispensable dans la lutte contre les inondations. Le territoire de la commune n'est pas suffisant, cette étude doit s'étendre au bassin versant. J'ai alors proposé de confier la maîtrise d'ouvrage au SIACRE (Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Confluent Rebais Ecole) en complément du Schéma Directeur d'Assainissement qui prend déjà en compte les eaux de ruissellement des 4 communes sur leur territoire urbain ainsi que la gestion des eaux pluviales. Le Syndicat a donné son accord et m'a autorisée à solliciter les aides complémentaires nécessaires pour financer ce complément d'étude.

Nous comptons sur votre participation aux différentes réunions et manifestations auxquelles vous êtes tous invités.  
Bien cordialement,



Maryse GALMARD PETERS,  
Maire